

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

En matière d'emploi, en Outre-mer, la précarité et les inégalités sont encore plus marquées qu'en Métropole, mais cela est encore plus vrai en ce qui concerne l'emploi des femmes

Au-delà de ces inégalités criantes, il faut en outre souligner que le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes.

Ces données préoccupantes doivent être mises en relation avec le fait qu'en Outre-mer, la proportion de femmes actives au sein des familles monoparentales demeure importante. Ainsi, en Martinique par exemple, on compte 25,6 % de familles monoparentales contre 8.6 % en métropole. Par ailleurs, dans 90 % d'entre elles le chef de famille est une femme. De même, beaucoup de revenus modeste sont concentrés dans ce type de famille, soit 32 %, tandis que près de 70% des bénéficiaires des minima sociaux sont des mères célibataires.

Ces quelques éléments de contexte montrent que les inégalités dans le travail entre les femmes et les hommes, dans les territoires ultramarins, sont une réalité mal connue, peu évaluée. Une véritable étude sérieuse et approfondie consacrée à cette question doit être menée. Elle permettra de mettre en place des politiques publiques ciblées et adaptées aux réalités propres à chacune de collectivités ultramarines.

En milieu scolaire notamment, il faut développer l'information et l'éducation à la sexualité, dans le cadre de la convention pour l'égalité entre les filles et les garçons en intégrant un certain nombre de problématiques spécifiques telles que la prévention des grossesses non désirées ou précoces, l'apprentissage des conduites adaptées, et l'accompagnement social et éducatif des mineures enceintes et des pères.

L'ensemble des acteurs locaux doit prendre la mesure de ces enjeux afin de permettre une véritable mixité des métiers. L'avis insiste à raison sur ce point. Les Outre-mer, sont en retard sur ce sujet et un vrai travail reste à faire pour parvenir à l'égalité professionnelle et à une véritable mixité des métiers d'autant que 30 % des entreprises ultramarines sont des TPE.

L'avis n'évoque pas les réalités propres à l'Outre-mer mais propose des analyses et des pistes de réflexion auxquelles le groupe souscrit celui-ci l'a donc voté.